

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 26 Mai 2021**

Convocation

Date de la convocation : 12/05/2021

L'an deux mil vingt, le vingt-six du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration de la Commune de SONZAY, dûment convoqué par Madame la Vice-Présidente le 12 Mai 2021 s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations, en session ordinaire du mois de Mai, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre VERNEAU.

**Etaient convoqués pour le Conseil d'Administration :**

MM Claude BRIZARD, Alexandre GAYEN, Jean-Pierre VERNEAU,  
et MMES Rozenn CARIS, Marie-Laure CERESER, Huguette DEGOUSSE, Delphine FRANCINEAU, Angélique GOUBARD, Michèle LECLERC.

**Excusés :** Angélique GOUBARD et Michèle LECLERC.

**Représenté :**

**Absent :**

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Sur la proposition de Madame la Vice-Présidente, le secrétaire de séance sera Delphine FRANCINEAU.

**2) DCA n°2021-06- Approbation du Compte-rendu du 10 Février 2021 :**

Madame Huguette DEGOUSSE, Madame la Vice-Présidente du CCAS présente le compte rendu de la réunion précédente.

Résultat du vote :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

La commission administrative, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 10 Février 2021.

**3) Fixation de la date du repas des Aînés**

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Centre Communal d'Action Sociale de statuer sur une date prévisionnelle pour l'organisation du prochain repas des Aînés, en sachant que ce dernier ne pourra se dérouler qu'en fonction de l'évolution favorable de la situation sanitaire.

Il est proposé le samedi 02 Octobre 2021.

La commission souhaite qu'il soit précisé sur l'invitation aux aînés, le thème du repas, à savoir « La vie en rose » afin qu'ils puissent venir le jour du repas avec un vêtement ou accessoire rose (chemise, foulard, cravate, pochette ...).

Madame la Vice-Présidente fait un point concernant les invitations, à savoir :

- Les invitations concerneront les personnes nées jusqu'en 1951,
- Le concubin ne paie pas le repas même s'il n'a pas atteint l'âge de 70 ans,
- Les invités sont autorisés à condition qu'ils payent leur repas. Le prix en sera fixé en septembre (environ 30 €),
- Il conviendra de penser à un cadeau pour les 2 personnes les plus âgées du repas.

## 4) **Repas des Aînés :**

### 4.1) **Organisation de la journée**

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Centre Communal d'Action Sociale d'évoquer l'organisation de la journée et notamment la composition du menu.

La Commission valide le fait que le Relais de l'Ardillière à COUESMES (37330) confectionnera le repas dont le menu devra comporter :

- Des amuse-bouches,
- Une entrée chaude,
- Un trou normand,
- Un plat de viande,
- Salade / Fromage,
- Les vins.

Le dessert sera confectionné par la boulangerie de Sonzay et le pain y sera également commandé.

Lors du repas, le service sera assuré par les élus. Il conviendra également d'inviter les enfants du CMJ.

De ce fait, un menu adapté aux enfants sera demandé au Relais de l'Ardillière, il conviendra de penser également aux boissons.

### 4.2) **Animation**

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Centre Communal d'Action Sociale d'évoquer l'animation à proposer lors du repas des Aînés.

Madame la Vice-Présidente présente le devis « Eclectique Music Diffusion » (EDM) – pour une prestation « concert duo family accordéon » d'un montant de 450 € TTC (GUSO compris mais sans SACEM).

La Commission valide la prestation. Le devis accordé sera à lui adressé.

## 5) **Demandes de subventions**

### 5.1) **DCA n°2021-07 - Demande de subvention Solidarité Neuillé/Neuvy**

Madame la Vice-Présidente présente la demande de subvention de l'association Solidarité Neuillé-Neuvy apportant une aide alimentaire aux familles en situation de grande précarité.

Vu la demande de subvention formulée par l'association « Solidarité Neuillé-Neuvy » apportant une aide alimentaire aux familles en situation de grande précarité,

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du CCAS de statuer sur cette demande de subvention,

#### Résultat du vote :

Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	0

La commission administrative, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE d'octroyer** une subvention à l'Association « Solidarité Neuillé-Neuvy » à hauteur de 200 €.

### 5.2) **DCA n°2021-08 - Demande de subvention EPISODE – Epicerie solidaire,**

Madame la Vice-Présidente présente la demande de subvention de l'association EPISODE – épicerie solidaire qui accueille des familles du territoire rencontrant des difficultés financières passagères.

Vu la demande de subvention formulée par l'association « EPISODE – épicerie solidaire » accueillant des familles du territoire rencontrant des difficultés financières passagères,

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du CCAS de statuer sur cette demande de subvention,

#### Résultat du vote :

Pour :	0
--------	---

Contre : 7  
Abstention : 0

La commission administrative, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE de ne pas octroyer** de subvention à l'Association « EPISODE – épicerie solidaire ».

## 6) Questions diverses

### DCA n°2021-09 - Demande d'aide financière

Une demande d'aide financière est arrivée le 20 Mai.

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la demande d'aide exceptionnelle afin de soutenir une Sonzéenne dans une période de transition difficile.

Vu la demande d'aide exceptionnelle, à hauteur de 200€, formulée par la Maison Départementale de la Solidarité de Neuillé-Pont-Pierre afin de venir en aide à une Sonzéenne et à ses enfants faisant face à une période de transition difficile,

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du CCAS de statuer sur ladite demande,

#### Résultat du vote :

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Commission Administrative, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE d'octroyer** une participation financière pour soutenir une Sonzéenne et sa famille dans une période de transition difficile à hauteur de 200 €.

La Commission souhaite que soit demandé à l'assistante sociale, si cette famille est accompagnée vers un relogement HLM afin de diminuer ses charges locatives, EDF et eau.

#### Autres questions diverses :

Néant.

## 7) Fixation de la prochaine réunion

La prochaine réunion du CCAS a été fixée au mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance à 19 heures 50.

Le secrétaire de séance,

La Vice-Présidente,  
Huguette DEGOUSSE